

Sophie

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES SUR HELPE
CANTON DE MAUBEUGE-SUD
-0-0-0-
VILLE DE FERRIERE LA GRANDE
-0-0-0-

ARRETE 2015/S.T./C N° 23

INTERDISANT LE STATIONNEMENT DE TOUT VEHICULE AU DROIT
DU CARREFOUR FORME AVEC LA RUE GALLO ROMAINE ET LA RUE
DES TRIEUX DE LA POTERIE

NOUS, Maire de la Ville de FERRIERE LA GRANDE,
VU les articles L 2211-1 et suivants du Code Général des
Collectivités Territoriales et l'article L 511-1 du Code de la Sécurité
Intérieure,
ETANT DONNE qu'il y a lieu d'interdire le stationnement de tout
véhicule, au droit du carrefour formé avec la rue GALLO ROMAINE et la
rue des TRIEUX de la POTERIE,

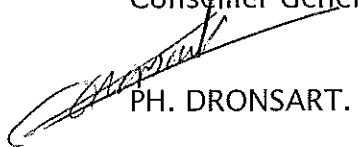
ARRETONS

Article 1^{er} : Par mesure de sécurité, le stationnement de tout véhicule
au droit du carrefour formé avec la rue GALLO ROMAINE et la rue des
TRIEUX de la POTERIE est interdit.

Article 2 : Le présent arrêté sera applicable dès la mise en place de la
signalisation réalisée par les soins de l'Agglomération Maubeuge Val
de Sambre de MAUBEUGE.

Article 3 : Mademoiselle la Directrice Générale des Services, Messieurs
les Policiers Municipaux, Monsieur le Responsable des Services
Techniques Municipaux, Monsieur le Commissaire Principal de Police
de MAUBEUGE, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
de VALENCIENNES, sont chargés chacun en ce qui le concerne de
l'exécution du présent arrêté.

FAIT à FERRIERE LA GRANDE,
Le 20 MARS 2015
Le Maire,
Conseiller Général,


PH. DRONSART.

